



POLITIQUE RGPD A DESTINATION DES CLIENTS RESPONSABLES DE TRAITEMENT

Version : V1.2 2021-12



Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet	3
3.	Portée	3
4.	Identification du traitement.....	3
5.	Vos instructions.....	3
6.	Nos obligations.....	3
7.	Vos obligations	3
8.	Obligation de sécurité	4
9.	Violation de sécurité.....	4
10.	Sous-traitance ultérieure.....	4
11.	Flux transfrontières	4
12.	Fin de contrat	4
13.	Contrôle de la CNIL	4
14.	Audit	4
15.	Registre des traitements	5
16.	Responsabilité	5
17.	Révision.....	5



1. Préambule

Notre « Politique RGPD » s'inscrit dans le cadre du respect de l'article 28 du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel qui impose que soient définies un certain nombre de règles entre le responsable de traitement (vous) et le sous-traitant (nous).

2. Objet

La présente politique vise à définir nos droits et obligations respectifs au regard de la protection des données à caractère personnel.

3. Portée

La présente politique s'applique lorsque nous agissons comme « sous-traitant » au sens du RGPD. Certaines de nos prestations sont considérées comme relevant de la sous-traitance notamment mais non exclusivement : hébergement, maintenance, vidéosurveillance, centre d'appel, sécurité, etc...

La présente politique est considérée comme un document à valeur contractuelle qui s'impose aux parties et ne modifie pas pour autant les termes des contrats conclus.

En cas d'écart entre la présente politique et le ou les contrats conclus entre nous ou nos conditions générales de vente / conditions particulières, cette politique primera s'agissant de la seule question du traitement des données à caractère personnel.

4. Identification du traitement

Il vous appartient d'identifier avec précision les traitements auxquels nous pouvons avoir accès. Pour plus de précisions sur la nature des opérations réalisées, les finalités du traitement, les données et personnes concernées, il est fait renvoi à notre contrat de prestations de services ou nos conditions générales de vente / conditions particulières.

5. Vos instructions

Au titre du RGPD, nous sommes tenus de vous informer immédiatement si l'une de vos instructions nous paraît constituer une violation de la réglementation en matière de données à caractère personnel. Nous ne serons pas tenus de satisfaire à de telles instructions.

6. Nos obligations

En notre qualité de sous-traitant, nous nous engageons à :

- Accéder et traiter vos données à caractère personnel conformément à vos instructions ;
- Accéder et traiter vos données pour les seules prestations définies entre nous ;
- Vous adresser sans délais toute demande émanant d'une personne concernée par un traitement qui nous aurait saisis directement, ceci afin que vous puissiez lui répondre en temps utile.

Afin de satisfaire aux obligations du RGPD, nous avons notifié à notre personnel un code de conduite et mettons en œuvre des mesures de sensibilisation régulières.

7. Vos obligations

En votre qualité de responsable de traitement, il vous appartient de nous communiquer par tout moyen les instructions que nous devons suivre dans le cadre de l'accès et le cas échéant de l'usage de vos données.

Les instructions fournies ne peuvent en aucun cas avoir pour objet ou pour effet de modifier le(s) service(s) au(x)quel(s) vous avez souscrit.

Vous vous engagez par ailleurs :

- A vous conformer à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel en votre qualité de responsable de traitement, et nous tenir garant de toute poursuite ou condamnation ;



- A garantir que les données auxquelles nous accédons ou que nous traitons pour votre compte sont les vôtres ou à défaut que vous disposez de toutes les autorisations nécessaires ;
- A nous faire part de toute évolution sur vos traitements de données qui pourraient avoir un impact sur la mise en œuvre et le respect de la présente politique ;
- A nous fournir, si vous en avez désigné un, les coordonnées de votre DPO ou de votre référent RGPD ;
- A nous fournir en tant que de besoin les informations nécessaires à la tenue de notre registre des traitements de données en qualité de sous-traitant.

8. Obligation de sécurité

Chaque partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de nature à sécuriser et protéger les traitements de données à caractère personnel.

Nous vous proposons à ce titre une palette de solutions techniques et fonctionnelles mais vous êtes seul décisionnaire de la mise en œuvre ou non de ces mesures.

Il vous appartient d'évaluer vos risques et la manière de les traiter.

Vous devez en permanence vous assurer que les profils utilisateurs sont correctement paramétrés – de même tous les codes doivent être paramétrés (ne pas conserver les codes constructeurs ou opérateurs) et modifiés de manière régulière. Vous devez porter une attention particulière à votre flotte mobile.

9. Violation de sécurité

Si nous identifions au sens de nos services une violation de sécurité, nous nous engageons à vous en aviser sans délais afin que vous puissiez réaliser vous-même la notification à la CNIL. Nous nous engageons à vous communiquer toutes les informations nécessaires pour satisfaire à cette obligation de notification.

En cas de violation de données à caractère personnel sur vos propres équipements, vous êtes tenu de nous en aviser sans délais si cette violation est susceptible d'impacter la fourniture de nos prestations.

10. Sous-traitance ultérieure

Vous nous autorisez à avoir recours à nos propres sous-traitants (sous-traitants ultérieurs). Nous vous garantissons que les sous-traitants que nous choisissons sont eux-mêmes conformes au RGPD.

11. Flux transfrontières

Nous nous réservons le droit de procéder, dans le cadre de nos prestations, à des flux de données transfrontières hors de l'UE, mais vous garantissons le respect par l'entité locale désignée (une filiale de notre société ou un prestataire tiers) du respect du droit des données à caractère personnel.

12. Fin de contrat

À l'expiration du contrat et au plus tard le dernier jour du contrat, il vous appartient de nous indiquer si nous devons supprimer ou vous restituer les données à caractère personnel. Une fois les données supprimées ou restituées, nous n'en gardons aucune copie et ne serons donc pas en mesure de vous adresser une nouvelle copie des données concernées.

13. Contrôle de la CNIL

Nous nous engageons à nous informer mutuellement d'un éventuel contrôle de la CNIL et prendrons, au besoin, les mesures nécessaires pour répondre aux questions posées par l'autorité de contrôle.

14. Audit

Vous pouvez auditer notre conformité aux obligations définies aux présentes une fois par an.



Sauf en cas de violation de sécurité avérée, cet audit est réalisé par la voie d'un questionnaire de conformité que vous voudrez bien nous adresser à la date d'anniversaire de notre contrat.

En cas de violation de données, cet audit peut être réalisé sous la forme d'une inspection sur place dont les conditions seront définies d'un commun accord.

15. Registre des traitements

En fonction des seuils définis par le RGPD, chaque partie est tenue pour ce qui la concerne de tenir un registre des opérations de traitements. Chaque partie s'engage à communiquer à l'autre, à première demande, toutes les informations nécessaires à la tenue dudit registre.

16. Responsabilité

Conformément à l'article 82 du RGPD, notre responsabilité en tant que sous-traitant ne peut être engagée que dans les cas limitatifs suivants :

- Nous n'avons pas respecté les obligations prévues dans le RGPD qui nous incombent spécifiquement en tant que sous-traitants ou ;
- Nous avons agi en-dehors de vos instructions documentées ou ;
- Nous avons agi contrairement à vos instructions écrites.

Dans tous les cas, la réparation du préjudice et le plafond de réparation sont ceux définis dans notre contrat de prestation ou nos conditions générales de vente / conditions particulières.

17. Révision

En cas d'évolution réglementaire ou de recommandations de la CNIL, nous nous réservons le droit de modifier la présente politique. Toute nouvelle politique vous sera notifiée avant son entrée en vigueur.